

Entre :

ILD SAS / HOMAIR
570 Av. du Club Hippique
13097 AIX EN PROVENCE Cedex 02

ci-après **Homair Vacances**, au Capital de 2557 000 €, immatriculée au R.C.S. d'Aix en Provence, sous le N° B 349 708 446 – SIRET N° 349 708 446 00035 dont le siège social est 570 Avenue du Club Hippique – Le Derby, 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 02,
Représentée par Monsieur Jérôme FAUCHEUR, son Directeur Marketing,

Et :

Le CE/COS/CAS/InterCE/Assoc. de

Dont le siège social est situé

N° de téléphone

Représenté par _____,
Ci-après dénommé le comité d'entreprise,
Il a été convenu :

Article 1 : Collaboration

Le comité d'entreprise propose à Homair, qui accepte, de collaborer en vue de la fourniture de séjours touristiques au profit des ayant droits du **comité d'entreprise** uniquement. Les séjours touristiques fournis par Homair Vacances sont ceux présentés dans son catalogue de la saison en cours.

Article 2 : Tarifs et Avantages

Les prix applicables sont ceux du catalogue de la saison en cours.

- Quelle que soit la saison, sur tout séjour d'une semaine minimum Les **frais de réservation** sont **offerts**.
- Sur tout séjour d'une semaine minimum hors saison (avant le 03/07/2010 et après le 28/08/2010), les ayants droit du CE bénéficient d'une **réduction de 15%** (quinze pour cent) sur les prix catalogue.
- Pour toute réservation d'une semaine entre le 03/07/2010 et le 10/07/2010, les ayants droit du comité d'entreprise bénéficient de **5%** (cinq pour cent) **de réduction** sur les prix catalogue.

[Le camping de Florence (Norceni Girasole Club), Italie, ne bénéficie d'aucune réduction.]
Cette liste peut être modifiée en cours de saison.

Article 3 : Procédure de réservation /gestion

Le salarié contacte la centrale de réservation au **04.42.20.47.25** afin de poser une option pour son séjour en fonction des disponibilités et mentionne son appartenance à l'entreprise.

Il confirme ensuite cette réservation dans un délai de 5 jours en envoyant le bon de réservation dûment rempli (soit tamponné par le comité d'entreprise, soit joint de la copie de sa carte ou le haut de son bulletin de salaire) accompagné de son premier règlement.

A la réception de ce courrier, Homair confirme sa réservation par écrit et lui envoie son échéancier. Le salarié peut aussi réserver par Internet en utilisant le code qui vous sera communiqué.

Au plus tard un mois avant le début du séjour, Homair Vacances adressera le bon d'échange au salarié qu'il devra présenter lors de son arrivée au camping.

Article 4 - Règlement des séjours

Le règlement des séjours sera effectué par le salarié selon l'échéancier qui lui sera adressé par Homair Vacances.

Article 5 : Garantie annulation

Les prix catalogue ne comprennent pas la garantie annulation facultative, proposée par Homair, soit 2,5 € par nuitée. Il est également possible de prendre une extension de cette garantie prenant en compte l'interruption de séjour. Dans ce cas, la garantie annulation est de 3,5 euros par nuitée réservée. Pour toute annulation avec garantie, il est impératif de fournir un justificatif. (cf. conditions générales du catalogue)

Article 6 : Conditions générales de location

Les conditions générales de location du catalogue Homair en cours de validité, s'appliquent.

Article 7 : Les tarifs ne comprennent pas :

Les taxes de séjour, la caution de 160 euros, Les options supplémentaires telles qu'une voiture supplémentaire, un chien, l'achat de draps jetables, un kit bébé, la location de vélos, de coffre fort... Les cautions éventuelles pour la carte magnétique, le bracelet piscine

Article 8 : Conditions de modification de dossier

A moins de 30 jours du départ, si la modification est acceptée par Homair Vacances, celle-ci sera facturée 15 euros. Si la modification n'est pas acceptée, l'ayant droit devra valider le séjour dans les conditions initiales ou l'annuler.

Article 9 : Arrivée / départ (sauf cas particuliers)

- Les arrivées et départs en haute saison se font **uniquement le samedi et mercredi**.
- Les arrivées se font de 15 h à 19 h. Les départs se font de 8h à 10h. Il est nécessaire que chaque famille prenne rendez-vous à l'accueil la veille, pour l'inventaire de départ.

Article 10 : Services Optionnels

Il est possible de réserver un kit bébé lors de la réservation, celui-ci doit impérativement être réglé avant le séjour sans quoi nous ne pourrions vous le garantir.

Article 11 : Fichiers

Homair Vacances s'engage à respecter strictement la réglementation Informatique et Liberté ; s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit les fichiers issus des réservations du comité d'œuvres sociales ou comité d'entreprise.

Article 12 : Information aux salariés

Homair devra fournir une information complète, objective et loyale aux ayant droits du comité d'entreprise ou du cos et précisant :

- Les caractéristiques de la location et notamment les jours et heures d'arrivée et de départ.
- Le prix des prestations offertes, les suppléments éventuels à régler sur place, les conditions d'annulation.

Article 13 : Litige sur prestation

Homair Vacances devra s'efforcer en permanence et par tous moyens de fournir les prestations décrites dans son catalogue et sur les contrats individuels.

Toute prestation non conforme et/ou incident et/ou dommage subi par un ayant droits du comité à l'occasion de la prestation objet de la présente convention, donnera lieu, sauf cas de force majeure, à un dédommagement en rapport avec le préjudice subi.

Article 14 : Responsabilité

Les conditions générales de vente sont déterminées par la loi n°92645 du 13.07.92 et le décret du 15.06.94. L'inscription à l'un des séjours présentés par Homair implique l'acceptation de ses conditions générales et particulières de ventes.

Article 15 : Attribution de juridiction

Tout différend relatif à l'exécution de la présente convention fera l'objet d'au moins une tentative d'accord amiable. A défaut d'un accord, tout litige sera de la compétence des tribunaux du défendeur.

Article 16 : Validité

La présente convention est valable pour la saison en cours uniquement et reconductible sur demande.

Fait à _____, le _____

ILD - HOMAIR

Jérôme FAUCHEUR
Directeur Marketing

SOCIETE _____

NOM _____
Titre _____